

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie	
Téléphone	02.40.33.72.30
Mail	secretariat@laremaudiere.fr
Horaires d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 heures 30 à 10 heuresVendredi de 16 heures à 18 heures 30

Sites internet utiles :

Services de l'état de Loire-Atlantique
<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs
<http://www.prim.net>

Pour en savoir plus sur les risques du département
<http://www.risquesmajeurs.loire-atlantique.pref.gouv.fr>

Pour plus de renseignements sur notre commune
<https://laremaudiere.fr>

L'alerte sur la commune :

- En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :
- les cloches de l'église
 - la municipalité, en porte à porte ou téléphone
 - la distribution de consignes

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique et implantés généralement en hauteur. Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès)

Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule



- ⇒ il fait très chaud
- ⇒ la température ne descend pas la nuit
- ⇒ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, éviter les efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise

**DOCUMENT
À CONSERVER**

Édition 2024



Commune de LA REMAUDIERE

DICRIM simplifié Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs

Le mot du maire

Chères et chers administré.es,

La sécurité des habitants de La Remaudière fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de **la conserver précieusement**.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition ce document.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire,
Anne CHOBLET



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

	AVANT	PENDANT	APRES	
DANS TOUS LES CAS	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une radio portable équipée de piles - un téléphone portable - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde 	<p>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci contre)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - écouter la radio - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours 	
		<p>Écouter la radio France-Info et radios locales</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p>	<p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p>	<p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p>  <p>Afin de libérer les lignes pour les secours</p>

CONSIGNES SPECIFIQUES
<p>Évacuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) - Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité - Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation - Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues <p>Confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche - Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer - Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation - Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides - Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

 <p>Inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas s'engager sur une route inondée - Respecter les déviations mises en place - Fermer les ouvertures - Couper le gaz et l'électricité - Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut (étage, colline...) 	 <p>Tempêtes – Vent violent</p> <p>La procédure d'alerte météorologique prévoit l'information de la population dès que le phénomène météorologique dit de « vent fort » atteint le seuil de vigilance de niveau 3 (orange) ou de niveau 4 (rouge). La préfecture (protection civile), au vu de l'expertise effectuée par Météo-France, décide et donne alors l'alerte auprès des services concernés et de chaque mairie.</p> <p>Conseils de comportement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les déplacements, dans la mesure du possible, rester chez soi - Limiter sa vitesse sur la route - Ne pas se promener aux abords des arbres, ne pas s'abriter sous un arbre - Rester vigilant face aux chutes possibles d'objets divers - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol - Ne pas intervenir sur une toiture - Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone - Prévoir des moyens d'éclairage de secours - Respecter les déviations mises en place 	 <p>Séisme</p> <p>Si le département de la Loire-Atlantique semble à l'abri des grands tremblements de terre depuis plusieurs siècles, son sol n'en tremble pas moins régulièrement. Le département est situé en Zone 3 : sismicité modérée.</p> <p>Conseils de comportement :</p>
 <p>Feux</p> <p>AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations</p> <p>PENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - S'éloigner dos au vent - Respirer à travers un linge humide - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie 		<p>Conseils de comportement :</p> <p>PENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur - S'éloigner des fenêtres - Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts... - S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) - En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse
 <p>Risque industriel – Nuage toxique Transport de Matières Dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle - Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent ; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche - Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations - Couper la ventilation et la climatisation 	 <p>Chutes de neige</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se renseigner sur l'état des routes - Limiter les déplacements, rester chez soi dans la mesure du possible - Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol 	<p>APRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme, ne pas fumer - Évacuer et s'éloigner des bâtiments, rejoindre un endroit dégagé (place...) - Se conformer aux consignes données par les autorités